
THIERRY TUOT

OBÉIR/DÉSObÉIR
ET L'ENVIRONNEMENT

« Ce n'est qu'un rien qui s'est défait. » 125

Denis de Rougemont,
*Lettre sur la bombe atomique*¹

Un étrange paradoxe traverse l'attachement de la société à l'environnement. Cet attachement est devenu universel – cinquante ans auparavant certains défendaient la nature, d'autres retournaient à la terre, mais cela était réservé à quelques militants rêveurs et hippies revenus de tout et de Katmandou. Désormais, le consensus règne – il faut quand même protéger tout cela; et chacun peut y prendre sa part. Pourtant, c'est aussi le seul domaine de l'action publique où il arrive, sinon qu'on donne sa vie, hélas du moins qu'on la perde, en s'opposant avec violence. Aucune cause ne justifie plus qu'on se batte, et il reste pourtant ici des militants pour charger les forces de l'ordre et payer de leur personne. À cette montée aux extrêmes répondent des mouvements passionnés, qui peuvent tout emporter – raison, réflexion, objectivité – et sécréter les passions les plus vives – pour ou contre un ours ou un loup – comme les dégoûts et les abandons les plus amers, la population se détournant soudain, cessant de croire et revenant aux comforts délicieux de la consommation la plus irresponsable. Pourquoi, quand tant de causes apparaîtraient comme susceptibles de susciter les engagements les plus intenses – la paix ou le chômage –, est-ce dans ce seul domaine qu'encore la violence et la révolte sont non seulement possibles mais aussi légitimes ? Et pourquoi l'opinion emmenée par ses enfants perdus

1. Paris, Gallimard, 1946.

peut-elle ainsi résonner avec leur passion, sans guère les condamner, et souvent en soutenant sinon la méthode du moins la cause ? Pourquoi aussi la désobéissance sert-elle la défense de l'environnement contre les politiques avant que ceux-ci ne suscitent tout autant la désobéissance lassée et incrédule devant des exigences qui ne sont plus comprises ?

TROIS FIGURES DE LA RÉBELLION

Trois exemples récents de rébellion, révolte, contestation, plus ou moins violentes, sont autant de révélations de trois symptômes.

Le gaz de schiste illustre le reniement de Descartes. Ces hydrocarbures non conventionnels constituent un exemple à la fois hilarant et atterrant de la crise de la démocratie. On peut ainsi résumer les faits :
126 la découverte par quelques élus locaux que des explorations avaient été autorisées sur le territoire de leur commune pour rechercher la présence d'hydrocarbures suscite l'inquiétude de la population. On découvre, alors, qu'aux États-Unis a) version noire : l'environnement est détruit par la fracturation hydraulique qui crée secousses sismiques et pollutions graves des eaux et des sols ; b) version rose : la croissance et le plein-emploi sont revenus grâce à cette exploitation. Paniqués, un an avant l'élection présidentielle, par la perspective de tremblements de terre et de derricks sur les Causses où les moutons agoniseraient en direct du journal de 20 heures en broutant la terre (que nous léguons à nos enfants), des parlementaires affolés, non informés et unanimes votent l'interdiction à jamais de la recherche de cette énergie, maudite. Peut-être même diabolique. Les productivistes en marinière eux aussi, alliés au capitalisme apatride, ne sont pas parvenus à lever l'anathème.

Pourtant, les faits, moins connus, sont les suivants : on exploite depuis quarante ans dans le Bassin parisien du pétrole de schiste peu abondant sans aucun dommage ; il est peu vraisemblable qu'il y ait le moindre centimètre cube de gaz de schiste en France ; la fracturation hydraulique n'a jusqu'à présent causé de dommages certains qu'utilisée dans la géothermie (qui, elle, est encouragée par les pouvoirs publics) ; en l'absence de normes environnementales protectrices, qui existent en Europe, les industriels américains ont pollué comme des vandales ; il est impossible de comparer les conditions économiques et sociales d'exploitation, ce qui du reste n'a pas été fait, entre l'Europe et les États-Unis. Comment l'opinion a-t-elle pu, alors que ces faits sont constants, s'emballer et imposer au mépris du droit et des autorisations légalement délivrées une interdiction absolue et définitive de recherche d'une matière qui n'existe peut-être pas ?

On connaît moins le cas des animaux – illustrant la défaite de la pensée –, qui a certes suscité moins de commandos de guerriers écologistes en France qu’ailleurs, mais qui est tout aussi révélateur. La question se résume souvent à un folklore estival (la lutte essoufflée contre la corrida), un fait divers (libérer un animal du zoo) ou un ridicule attachement de chaisière câlinant son pékinois. Personne, surtout pas la classe politique, effarée d’avoir une fois entrouvert le dossier et pensant avoir achevé sa tâche par le bout de loi changeant (enfin !) le statut juridique de l’animal, ne cherche à prendre la mesure de l’enjeu : des animaux domestiques et de loisirs à ceux d’élevage et à nos commensaux urbains, le vivant avec lequel nous partageons notre existence est partout autour de nous et présent dans de multiples dimensions : nous nourrir, sauver nos vies, nous égayer, élargir notre savoir, nous menacer, nous concurrencer... Et la réponse est : la ridicule mise en scène du bricolage délirant des ours et loups capturés, importés, réintroduits, chassés, parqués, comptés, recapturés, relâchés, tirés à dessein ou par erreur, laissant la France le premier jour hilare, le deuxième atterrée, et les suivants consternée : notre État, notre histoire, notre puissance, notre culture, c’est, vraiment, le ministre (on les vise tous) tenant un ourson roulé dans une peau de loup ?

Et puis Notre-Dame-des-Landes, figure de l’enlisement de la démocratie. On y achète des terres, pour construire un aéroport, dans les années 1970. On cherche donc à empêcher d’y construire puisque à terme il y aura des pistes et des aérogares. Le temps passe, la nature s’installe dans ce conservatoire cultivé pour ne pas devenir friche. Survient la crise écologique. Le transport aérien de masse, le tourisme, où les bétailières ailées déposent, dans des hôtels qui ravagent les sites, l’environnement et l’économie du tiers-monde, des hordes occidentales, devient naturellement condamnable, polluant et inutile. Il faudrait renoncer, surtout après le Grenelle de l’environnement de 2007, à ouvrir l’aéroport symbole de la pollution triomphante des années 1970. On engage pourtant les procédures, et tout, vraiment tout, est fait, plusieurs fois, dans les règles de l’art : enquête, expertise, participation du public, déclaration d’utilité publique, décret en Conseil d’État, débats, mission de médiation... Et la plus scrupuleuse des procédures démocratiques, qui dure depuis quinze ans, n’a pas empêché la plus féroce et continue désobéissance, la guérilla la plus inepte certes dans ses formes, mais soutenue par l’opinion, clivant d’ailleurs chaque camp politique. Bravo !

Ces trois exemples sectoriels, qui dessinent trois figures de la rébellion et illustrent trois facettes de la crise politique et morale, permettent une appréciation sereine de la révolte, une critique impitoyable de l’État, et

l'affirmation confiante de voies de sortie d'une crise qu'il est urgent de surmonter : ce n'est pas qu'une minorité ultraviolente qui porte la désobéissance, la peur qui s'exprime absurdement par cette violence trahit un malaise bien plus large. Il est celui d'une population, qu'unissent des intérêts disparates, qui est revenue du tout industriel et de la consommation jetable, attentive à la nature et réceptive au discours qui ne cesse de s'amplifier pour protéger l'environnement, et qui voudrait agir. Elle ne trouve ni exutoire à un désir d'implication, ni logique pour affronter les contradictions criantes entre proclamations et réalisations, ni satisfaction dans une information objective ou dans une philosophie qui lui donnerait à la fois un sens et un espoir.

PENSER L'ŒKOUMÈNE

128

Le premier phénomène qui conduit à la rébellion est la défaite de la pensée. Au-delà de la mécanique approbation que donne toute la classe politique de protection de l'environnement (hors Front national qui, fidèle à la tradition d'extrême droite, s'en tient à la protection des animaux, trouvant plus facile d'aimer les phoques que les Maghrébins), personne ne cherche à penser la place de l'homme au milieu du vivant et les modalités de la préserver sur le long terme. L'illusion scientifique tient lieu de réflexion, et nous l'entretiens en voulant combattre les intérêts privés et l'obscurantisme avec des démonstrations mathématiques, qui sont pourtant impossibles. Nous savons observer, mal et peu ; nous ne savons pas interpréter et nous pouvons encore moins prévoir. Mais nous pouvons penser, pour comprendre et agir. Penser l'environnement et l'œkoumène, la part du vivant en son sein, le statut de l'humain. La crise écologique est d'abord morale et philosophique.

Faire des choix suppose l'intelligence de la situation. Cette intelligence-là doit être mobile, refuser les dogmes, accepter l'inattendu, mais reposer sur une simple observation, une critique modeste, une recherche ouverte, à partir de données objectives, sans cesse remise en cause, en cessant de croire qu'il y a aujourd'hui plus d'absolu et de vérité, de lois et de certitude que cinq siècles auparavant. Nous savons très peu – et le seul progrès est que nous le savons. Cessons de tromper les citoyens en leur débitant des certitudes et des impératifs et en remplaçant par le Dieu vengeur d'autrefois qui nous donnait la terre pour en user et nous châtiât de colères telluriques par un Dieu aveugle et imbécile qui serait le titan scientifique. Nous sommes seuls, et responsables, tâchons d'affronter la réalité armés d'une vision de notre place dans le monde.

La désobéissance vient aussi de l'épuisement pas loin d'être définitif du modèle de la démocratie représentative. La légitimité politique s'est effritée, à tous les niveaux, communautaire, national et local, et nous n'avons pas su, ni en France ni ailleurs, fonder de nouvelles légitimités, associatives, syndicales, communautaires, expertales. Avec lui, dans son discrédit, le politique entraîne le fonctionnaire, et son autorité impériale, le scientifique, tout l'appareil public et ses injonctions auxquelles le pays n'obéit plus, puis les médias qui les ont critiqués et ont cédé aux mêmes travers. Qu'on s'étonne de voir le principal discours de 2015, année de la COP21², tenue par le Pape !

Et ces facteurs expliquent que bien que l'avant-garde du bataillon des opposants soit seule mobilisée, les fractures peuvent devenir massives et imprévisibles si nous ne prenons garde à différents mouvements de fond qui sans doute expliquent des mouvements d'opinion radicaux, irrationnels, et vite insurmontables et irrésistibles, comme celui ayant transformé dans l'imaginaire le gaz de schiste en spectre venu de l'enfer. 129

Le premier mouvement de fond qui travaille la société – dans le domaine de l'environnement comme dans d'autres – vient du radical anachronisme qui décale désormais la pratique publique de la réalité sociale. L'action des États, comme de l'Europe, reste, par réflexe, normative, sous forme de droits et de devoirs, qu'incarne la Charte de l'environnement, de procédures, qu'illustre un code de l'environnement dilaté, visant à peu près tous les objectifs et n'atteignant qu'un seul, qui n'était pas visé, celui de décourager toute activité économique. Dans un monde globalisé, mobile, numérisé, face à une population ouverte, intelligente, formée, capable, informée, nous voulons conduire les politiques publiques en utilisant encore les méthodes napoléoniennes : un préfet, trois décrets, un discours, un procès ; les outils du XIX^e siècle, des lois et des juges ; et pour bien se faire comprendre des paysans bornés illettrés auxquels on parle, leur jeter quelques gadgets en prime, un animal en général, une mesure qui fait du bruit et ne coûte rien. S'étonnera-t-on que la population, qui n'est pas dupe et a bien des raisons de se sentir méprisée ou manipulée, vienne demain grandir l'armée des indifférents écoeurés et son avant-garde brutale ou violente ?

2. 21^e Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

LA CRISE ÉCOLOGIQUE : UNE CRISE SOCIALE

C'est une autre figure de l'archaïsme qui sous-tend l'autre profond mouvement à l'œuvre, que les pouvoirs publics de tous bords ne méconnaissent qu'à leurs dépens, mouvement qui se résume en une phrase : la crise écologique est nécessairement une crise sociale. Elle touche les plus modestes bien plus que les plus aisés, à l'échelle du monde comme du pays. La réponse doit être sociale, et socialement juste, pour être écologiquement efficace. L'ignorer conduit – nous y sommes – à l'échec : on ne peut maîtriser les consommations et le comportement qu'avec l'adhésion éclairée du plus grand nombre. On ne change les pratiques qu'avec la compréhension de chacun. On ne peut appeler à des efforts que justes et équitables. Et c'est par un surcroît de liberté qu'on peut espérer autant
130 l'innovation qu'une plus grande frugalité. Or nous faisons exactement le contraire. Nous stigmatisons les pauvres consommateurs irresponsables, et les classes moyennes, ces constructeurs de pavillon qui mitent et artificialisent, ne pourraient-ils restaurer un mas dans le Luberon comme tout le monde ? Nous refusons le débat, l'explication, et l'implication. Et la gauche, parangon de justice sociale, fait depuis vingt ans payer l'électricité des piscines chauffées du Luberon par les RMISTES (la contribution au service public de l'électricité qu'elle a inventée frappe le bénéficiaire du revenu de solidarité active dès le premier kilowatt-heure au tarif social), tandis que la droite décourageait les timides espoirs du Grenelle en les enfouissant sous des normes démultipliées qu'on n'appliquerait efficacement qu'avec des armées de fonctionnaires et qui n'ont servi qu'à décourager les investisseurs. Vous étonnerez-vous, ministre, maire, député, préfet, professeur, qu'à nous autres, fonctionnaires, on nous jette un regard méprisant et bientôt une motte de cette terre que nous disons défendre ?

À qui veut prévenir la révolte qui vient, salutaire pression et non redoutable péril, et surtout à qui voudrait employer l'élan juvénile qui la porte avant qu'il ne sombre dans une plus grande violence, un agenda simple offre une réponse. Il ne s'agit plus de réponses technocratiques, de simplifications ou innovations marginales, mais bien de refondation, de changement radical – à la hauteur des mutations sociales nécessaires à la maîtrise de la mutation environnementale.

La première des refondations à opérer est celle de la légitimité. La démocratie représentative est à bout de souffle. Les dimensions individuelles désormais multiples de l'individu doivent pouvoir être la source d'autant de légitimités – syndicale, associative, territoriale, professionnelle –, qui

doivent se combiner pour le débat et surtout la prise de décision ; non pas en consultant des intermédiaires au crédit inégal, mais en érigeant en partenaires de la décision des acteurs représentatifs et reconnus. La légitimité politique doit certes demeurer dernière, garantissant l'essentiel et faisant les choix ultimes quand le consensus social atteint ses limites, et ne pas suroccuper tout l'espace de prise de décision. La loi aurait dû notamment sanctionner le Grenelle quant aux fins ultimes (par exemple, décarboner l'économie) et arrêter des mécanismes d'arbitrage des conflits d'intérêts (par exemple, en classant les facteurs de choix – justice sociale avant efficacité environnementale), on aurait pu alors décider, par exemple pour le gaz de schiste, sans commencer par la fin, c'est-à-dire une loi qui interdit ce dont on ne sait rien, mais au terme d'un processus de construction collective qui aurait dû chercher à concilier protection de l'environnement, justice sociale, développement local et efficacité économique, au regard d'objectifs partagés et de méthode de résolution des conflits inspirés par l'équité. Penser les nouvelles légitimités qualifiant de nouveaux acteurs appelle de nouveaux Rousseau et de nouveaux Locke, des partis qui reprennent leur tâche de construction et de balisage idéologique, et des fonctionnaires aux ordres d'un politique renouvelé et non balbutiant en boucle des procédures éculées. L'État peut organiser le débat mais doit accepter d'abord de n'être plus l'alpha – seulement l'oméga : de se retirer pour être plus puissant à la fin, demeurant le garant de la justice des processus et de la qualité des acteurs.

131

La deuxième refondation est celle visant au remplacement de la norme comme seule voie d'action publique. Bien entendu, ce vecteur essentiel doit demeurer le socle, ou d'ailleurs plutôt le sommet, de la structuration de l'espace public. Mais la complexité de l'enjeu environnemental ne peut en aucun cas se résoudre dans un traitement exclusif par la loi et le règlement. D'abord parce que leur élaboration repose à nouveau le problème de la légitimité, purement politique, à la fois insuffisante et discréditée. Ensuite parce que la transformation sociale et la mutation environnementale ne peuvent advenir sur simple injonction normative. Et encore parce que la loi présuppose le savoir et que celui-ci nous manque – le principe de précaution aboutissant à faire des lois quand on ne sait rien, dernière illustration de l'impossibilité d'user de vieilles recettes pour de nouveaux problèmes. Ce que la loi peut faire, c'est poser des limites, aussi bien de fond, ce que fait la Charte, que de forme, en qualifiant les acteurs et les caractéristiques des processus. Quant aux procédures et aux résultats, elle doit les valider, pas les présupposer, et laisser ainsi libre cours aux

132 initiatives privées, ou sociales, ou locales... Pour dissiper l'abstraction, proposons deux timides exemples qui montrent la voie : le processus libre d'enquête esquissée dans le code minier proposé au gouvernement en 2013 (des obligations de principe quant à la méthode, ouverte, transparente, participative, informée; quant aux participants – les intérêts publics, privés, locaux, sociaux, économiques, associatifs; un financement – par le porteur de projet; une structure, le groupement momentané d'enquête; et un délai, un an, pour élaborer conjointement, non un avis dont la puissance publique sait par avance qu'elle ne tiendra aucun compte, mais un projet de décision qui dessine le chemin consensuel de réalisation du projet). Puis : chacun prend ses responsabilités et veille pour son compte au respect collectif du cahier des charges, en ne tremblant plus au sujet des horaires auxquels le commissaire enquêteur siège ou sur la diffusion du deuxième journal local dans lequel on a publié ces horaires. Même esprit dans le rapport d'un groupe remis au gouvernement en 2012 sur l'urbanisme de projet – visant à remplacer la litanie des prescriptions des plans locaux d'urbanisme que personne ne maîtrise plus au profit de la construction d'un contrat dont les limites fonctionnelles sont certes définies par le règlement mais qui, à l'intérieur de contraintes génériques et finalistes, peut proposer des solutions innovantes, des alternatives, permettant d'atteindre mieux des objectifs et ambitions; à qui craint que les promoteurs fassent ainsi leurs quatre volontés, rappelons par un regard admiratif sur nos entrées de ville qu'il s'agit là de la situation actuelle. Il faut en sortir : l'urbanisme de projet, participatif, fondé sur une plus grande liberté des acteurs et une implication réelle des parties prenantes, renonce à la norme exhaustive, qui s'est avérée stérile et inefficace, au profit de la construction collective sous contrainte de résultat.

RÉHABILITER LE FAIT SCIENTIFIQUE

Encore faut-il sortir du Moyen Âge – on a parfois le sentiment d'être revenu aux plus obscures périodes. Nous avons la science la meilleure du monde, ex æquo avec quelques autres pays, et nous décidons trop souvent à rebours de toutes les exigences scientifiques. Le discrédit de la parole publique est aussi celui de l'expertise publique qui devait la soutenir. Nous devons donc travailler là aussi dans deux directions : la réhabilitation du fait scientifique et la création des conditions d'une appropriation de l'expertise par l'opinion.

L'intelligence de la situation doit naturellement passer avant tout

par un préalable qu'on pourrait résumer à l'expulsion du dogme hors des frontières de la cité pour y accueillir la raison, qui est tout sauf une déesse. La décrédibilisation de la parole publique et partant l'apparition de postures religieuses – comme si tout était affaire de croyance (« croire » au réchauffement, « garder foi » dans le progrès technique...) et qu'on pouvait toujours trouver une vérité absolue, définitive et consolante – ont naturellement eu les effets habituels: la création de sectes rivales, les anathèmes, les croisades et guerres de religion, sur fond de scepticisme général. Si nous voulons, demain, un peu moins d'hérésie cathare, et un peu moins d'infidèles contre lesquels envoyer les légions de gendarmerie, cessons alors d'énoncer les Évangiles au journal télévisé pour revenir à un débat public qui évite le millénarisme et le credo. La science n'est qu'une méthode critique, pas une bible intangible; s'intéresser à l'environnement est une préoccupation civique, pas une entrée en religion; rechercher des zones de certitude relative momentanée combinant raisonnablement des intérêts n'est certes pas exaltant et, on en convient, électoralement payant, mais voilà: c'est tout ce que nous pouvons faire.

La réhabilitation du fait scientifique est essentiellement une tâche éducative, c'est-à-dire qu'il faut quitter les tons doctes et satisfaits pour reprendre la voie classique de la diffusion de la culture scientifique – pour laquelle l'université a un rôle essentiel, neuf, à jouer, en inventant les moyens d'une formation à la science et d'une diffusion des connaissances tout au long de la vie –, culture scientifique qui suppose d'abord que chacun soit à même de mesurer l'étendue de son ignorance et accepte que les véritables scientifiques, à distinguer des animateurs télévisés, fassent part de leurs doutes, intuition, et de possibles explications, rien de plus. C'est à la fois une nouvelle morale du débat, dont le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, quand on fait l'effort de lire ses rapports, donne bonne illustration, et un effort constant pour offrir à chacun, tout au long de la vie, occasion et possibilité de se former.

De se former pour comprendre quoi? Réhabiliter le fait scientifique passe par la réhabilitation des experts. L'opinion, de scandales, supposés ou réels, en révélations, fondées ou pas, a appris à entourer de suspicion la parole publique: il suffit désormais qu'un ministre recommande une vaccination pour qu'on la fuie, et à douter des experts, quand il en reste, surtout s'ils sont publics – le luxe de mise en scène de garantie d'impartialité ayant évidemment renforcé le doute sans accroître la compétence. Vingt-cinq siècles après les Grecs, nous n'avons pas encore compris que la vertu seule garantit l'intégrité, pas les apparences construites

par des règles. Au manque de confiance s'ajoute un autre phénomène moins nettement perçu : en réalité, l'État a perdu sa compétence technique. Il décidait avec quelque crédit sur les opérations du reste plus simples, quand ses ingénieurs des mines autorisaient partout en France à en creuser ou ceux des ponts à en construire. Période révolue : on ne trouvera pas plus de dix fonctionnaires aptes à maîtriser aujourd'hui une exploitation minière, et ne parlons pas des nanotechnologies ou du *big data*... En tout état de cause, même là où il existe des experts reconnus dans des institutions d'État, par exemple au Muséum national d'histoire naturelle, ils seront les premiers à nier toute capacité à établir seuls la vérité : leur unique certitude étant de n'en pas avoir, et leur propos de confronter leur maigre savoir aux interrogations de leurs pairs.

134 On discerne la voie que tracent ces contraintes : il faut multiplier les foyers d'expertise, établir les standards de leur crédibilité (c'est là la tâche essentielle de l'État) et permettre leur utilisation ouverte non au profit du seul État mais de toutes les parties prenantes. L'État ne doit donc plus chercher l'illusoire reconstitution d'une expertise publique, qui ne se compose aujourd'hui que d'acteurs venant du secteur privé, emprisonnés dans une déontologie illusoire, mais définir le cahier des charges auditable d'une expertise indépendante, scientifique, reconnue et transparente : issue de l'université, pour l'essentiel, mais aussi des entreprises ou du secteur associatif. Sur tout sujet d'ampleur, plusieurs de ces foyers d'expertise, sévèrement contrôlés quant à leurs critères de fonctionnement par l'État, devraient ainsi être sollicités, chacun identifié par ses qualités et ses dépendances, et la synthèse critique, combinant les approches, notamment étrangères, donner les moyens d'établir quelques données sûres communes, des zones de vulnérabilité ou d'incertitude. Au siècle d'internet, le laborieux rapport papier publié par résumé dans deux journaux et faisant état de l'opinion des services est ridicule. La rébellion emprunte alors toutes les voies, y compris celle consistant à croire que Wikipédia est une source fiable.

*

Traiter l'environnement et ses mutations, c'est réformer l'État pour changer la société. On n'y parviendra pas avec les outils et les méthodes qui nous ont conduits là où nous sommes. Nous ne devrions pas nous désoler de voir des énergumènes tomber dans la révolte. Que notre jeunesse croit en une cause n'est pas une malédiction, mais une chance. À nous de lui offrir – comme à chacun d'entre nous – les instruments et

les canaux et les forums d'une implication personnelle, qui permettent d'être reconnu, entendu, et de peser sur le monde. La liberté, c'est toujours obéir à la règle qu'on s'est donnée: constituer cette capacité à écrire ensemble la règle est la tâche la plus urgente et la plus exigeante pour mettre fin à la désobéissance dans un environnement préservé.

R É S U M É

L'environnement est un des domaines où la révolte demeure violente, mais aussi celui d'une désobéissance lassée à des injonctions de comportement. Celles-ci s'expliquent par le refus de penser la place de l'homme et la morale de la mutation environnementale, l'abandon de la méthode scientifique et l'épuisement de la démocratie représentative. Un État aux méthodes anachroniques ne peut impulser les changements nécessaires; et ceux-ci doivent être conduits dans la plus grande justice sociale. Pour échapper à la crise et aux échecs que la désobéissance suscite, il faut fonder la légitimité d'autres parties prenantes que les élus, innover par de nouvelles méthodes d'action publique et instaurer une expertise non étatique que les citoyens pourront s'approprier.